

(en application de l'article 24 (2) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

Elimination et mise en conformité de déversoirs dans la commune de Bettembourg

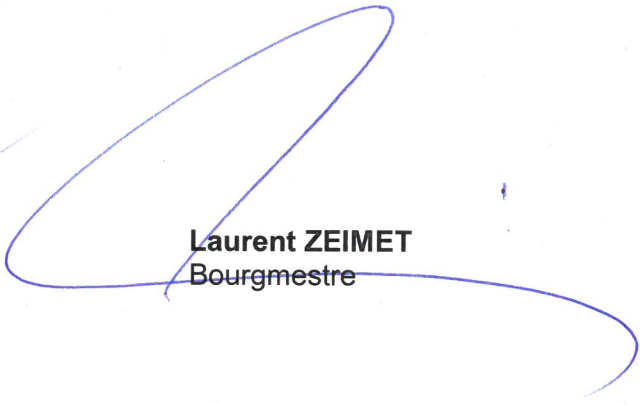
Il est porté à la connaissance du public que l'Administration de la gestion de l'eau a été saisie d'une demande d'autorisation de la part de la commune de Bettembourg concernant l'élimination et la mise en conformité de déversoirs dans la commune de Bettembourg, a fait l'objet d'une décision ministérielle en date du 24 juillet 2019 réf. EAU/AUT/17/1013 de la part de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

Contre la présente décision un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge du fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la présente. Le délai prend cours le 22 août 2019 et va jusqu'au 30 septembre 2019 inclus.

Le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents à l'administration communale de Bettembourg.

Fait à Bettembourg, le 20 août 2019.


Damien NEY
Secrétaire Communal


Laurent ZEIMET
Bourgmestre